

## **La protection du Corridor aérobique est l'affaire de tous!**

**Saint-Faustin-Lac-Carré, le 24 septembre 2020 – Des constats de dommages délibérés sur le parc linéaire du Corridor aérobique entraînent la MRC des Laurentides, conjointement avec la municipalité d'Amherst, à rappeler à leurs citoyens que la protection de ce joyau des Laurentides est l'affaire de tous.**

La MRC des Laurentides et la municipalité d'Amherst tiennent à réitérer que les usages permis par règlement sur le Corridor aérobique sont la marche et le vélo, du 15 avril au 30 novembre. **La circulation des véhicules tout-terrain (3 roues, 4 roues) ou en motocross est strictement interdite sur le parc linéaire.** Des contrôles seront effectués par la Sûreté du Québec et les contrevenants s'exposent à des amendes pouvant aller jusqu'à 2000 \$. Pour signaler un usage non autorisé, la population est invitée à contacter la SQ au 310-4141.

Le Corridor aérobique est un levier de développement économique et touristique pour la communauté et a vu, au fil des années, d'importants investissements y être injectés pour son amélioration et son attractivité.

### **Travaux à venir**

Après avoir procédé à des travaux de fondation sur le tronçon de 6,8 km à partir de Saint-Rémi-d'Amherst, en 2019, un projet de finition sera réalisé, d'ici quelques semaines, qui permettra d'améliorer la surface de roulement dans ce secteur aussi bien que l'expérience pour tous les usagers.

« La MRC des Laurentides, par le biais de ses municipalités, investit d'importantes sommes d'argent tous les ans pour le développement du Corridor aérobique. Les usages interdits de cette magnifique piste nuisent à notre volonté de la rendre accessible aux citoyens, et entraînent des risques importants pour la sécurité des usagers » a déclaré Marc L'Heureux, préfet de la MRC des Laurentides.

« J'appelle à la collaboration et à la vigilance de tous les citoyens d'Amherst pour aider à protéger les améliorations du Corridor aérobique. Les utilisations du parc sont très claires et doivent être respectées si nous voulons maintenir son attrait pour tous ses utilisateurs » précise Jean-Guy Galipeau, maire de la municipalité d'Amherst.

### **Source :**

Élisabeth Arbaud

Communications

819 425-5555 poste 1048

[earbaud@mrclaurentides.qc.ca](mailto:earbaud@mrclaurentides.qc.ca)